Commission Régionale Féminine

SAISON 2021 / 2022

PROCÈS-VERBAL N°47

Réunion restreinte du mardi 07 juin 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7** jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de **3** jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminine

Finales : Samedi 11 juin 2022 au stade Eugène COGNEVAUT à GONESSE à 18h30

24522128 VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 / ST MAUR F. FEM VGA 1

CHAMPIONNAT REGIONAL – Seniors Féminine

Régional 2

23384818 POISSY AS 1 / SAINT DENIS RC 2 du 04/06/2022

La Commission,
Pris connaissance du courriel de SAINT DENIS RC 2 et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que le club de SAINT DENIS RC a indiqué son forfait pour cette rencontre par courriel le samedi 04/06/2022,
Considérant que le courriel est arrivé hors délai et que la rencontre est restée à l'affiche à l'agenda,
Considérant de ce fait que l'équipe de POISSY AS devait se présenter avec un minimum de 8 joueuses pour faire les formalités administratives,
Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'absence des 2 équipes,
Par ces motifs,
Enregistre le forfait non avisé des 2 équipes dans les 3 dernières rencontres

23384815 VGA ST MAUR FF 2 / PARIS CA 2 du 04/06/2022

La Commission,
Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 40ème minute de jeu, sur le score de 0 à 0,

Considérant que l'arbitre a déclaré le terrain impraticable, en raison des conditions météorologiques ((pluies violentes)
Par ces motifs,
. décide de donner match à REJOUER le samedi 11 juin 2022 à 17h30.
La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Régional 3

Poule B
23385082 JOINVILLE RC 1 / RACING CF 1 du 04/06/2022
Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 44ème minute de jeu, sur le score de 3 à 0,
Considérant que l'arbitre a déclaré le terrain impraticable, en raison des conditions météorologiques ((pluies violentes)
Par ces motifs,
. décide de donner match à REJOUER le samedi 11 juin 2022 à 17h30.
La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Seniors fém. - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :
Régional 2 - 23384820 MONTIGNY LE BTX AS 1 / FC 3 VALLEES du 04/06/2022

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U18F

La Finale aura lieu le samedi 11 juin 2022 au stade Eugène COGNEVAUT à GONESSE à 14h30

24518396 RED STAR FC 1 / PARIS FC 2

U18F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Niveau 3

Poule A
23387547 SOLITAIRES PARIS EST 1 / RACING CF 1 du 21/05/2022
La Commission en l'absence de la réception de la feuille de match après 2 rappels donne match perdu par pénalité à SOLITAIRES PARIS EST conformément à l'article 44 du RSG de la LPIFF.

1er rappel : le 24/05/2022
2ème rappel : le 31/05/2022
SOLITAIRES PARIS EST (-1pt – 0 but)
RACING CF (3pts – 0 but).

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U15F

La Finale aura lieu le samedi 11 juin 2022 **au stade Eugène COGNEVAUT à GONESSE à 14h15**

24518398 PARIS FC 1 / SARCELLES AAS 1

U15F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Niveau 3

Poule B

23386863 BONDY AS 1 / SEVRAN FC 1 du 21/05/2022

La Commission en l'absence de la réception de la feuille de match après 2 rappels donne match perdu par pénalité à BONDY AS conformément à l'article 44 du RSG de la LPIFF.
1er rappel : le 24/05/2022
2ème rappel : le 31/05/2022
BONDY AS (-1pt – 0 but)
SEVRAN FC (3pts – 0 but).

23386865 SOLITAIRES PARIS EST 1 / BAGNEUX COM 1 du 21/05/2022

La Commission en l'absence de la réception de la feuille de match après 2 rappels donne match perdu par pénalité à SOLITAIRES PARIS EST conformément à l'article 44 du RSG de la LPIFF.

1er rappel : le 24/05/2022
2ème rappel : le 31/05/2022
SOLITAIRES PARIS EST (-1pt – 0 but)
BAGNEUX COM (3pts – 0 but).